

Inscriptions et concours d'admission pour l'année scolaire 2026-2027

1. Inscriptions et procédures d'admission aux écoles de métiers

Une procédure d'admission aux filières offertes par les écoles de métiers est mise sur pied, si le nombre de candidates et candidats est supérieur au nombre de places disponibles fixé par le Département (RLVLFPr art. 70). Les élèves s'inscrivent auprès de l'école en charge de la procédure d'admission, qui les informera de la tenue ou non d'un concours d'admission. Les dates ci-dessous sont données à titre indicatif, les candidates et candidats sont priés de les réserver. Aucune candidature ne peut être écartée sur la seule base du parcours ou des résultats scolaires (RLVLFPr art. 70).

Les établissements doivent être en possession de tous les documents à la date limite de l'échéance de l'inscription. Pour les candidates et candidats qui entendent faire valoir une reconnaissance de titres étrangers, les démarches administratives peuvent prendre du temps et il est conseillé de s'y prendre à l'avance.

La formation professionnelle à plein temps conduit en 3 ou 4 ans à l'obtention d'un certificat fédéral de capacité, avec la possibilité de préparer simultanément une maturité professionnelle.

Les candidates et candidats préciseront leur intention lors de l'inscription dans les filières à plein temps en école de métiers. Peuvent être admis en première année des écoles de maturité professionnelle du modèle « intégré » :

- Avoir obtenu un certificat d'études secondaires vaudois (école publique) :

Certificat obtenu avant 2016

- de la voie secondaire baccalauréat (VSB) **ou**
- de la voie secondaire générale (VSG) avec au moins 14 points en français, mathématiques et une langue seconde

Certificat obtenu entre 2016 et 2021

- de la voie prégyrnasiale (VP) **ou**
- être élève de VP certifié en voie générale (VG) avec une moyenne annuelle finale de 4.0 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe 1, dont le français et/ou les mathématiques **ou**
- de la voie générale (VG 222) et avoir obtenu en français, mathématiques, allemand et sciences de la nature : 18 points ou plus, avec trois disciplines du groupe 1 suivies en niveau 2 **ou**
- de la voie générale (VG 221) et avoir obtenu en français, mathématiques, allemand et sciences de la nature : 19 points ou plus, avec deux disciplines du groupe 1 suivies en niveau 2 et une suivie en niveau 1

Certificat obtenu à partir de 2022

- de la voie prégyrnasiale (VP) **ou**
- être élève de VP certifié en voie générale (VG) avec une moyenne annuelle finale de 4.0 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe restreint (soit français, mathématiques, allemand, option spécifique), dont le français et/ou les mathématiques **ou**
- de la voie générale (VG 222) et avoir obtenu en français, mathématiques, allemand : 13.5 points et plus, avec trois disciplines en niveau 2 **ou**
- de la voie générale (VG 221) et avoir obtenu en français, mathématiques, allemand : 14.5 points et plus avec deux disciplines en niveau 2 et une en niveau 1

- Avoir reçu, si vous ne remplissez pas les critères ci-dessus, une « attestation d'admissibilité en École de culture générale, École de commerce et maturité professionnelle » fournie par le Conseil de direction de l'école obligatoire (dite « lettre de passage ») **ou**
- Avoir réussi l'examen d'admission des gymnases vaudois pour entrer soit en École de maturité, soit en École de culture générale ou en École de commerce **ou**
- Pour les candidates et candidats domiciliés dans un autre canton, remplir les conditions d'admission de votre canton.

Hormis l'examen d'admission des gymnases, aucun examen d'admission n'est organisé dans le Canton pour l'entrée en maturité professionnelle intégrée.

Si des circonstances particulières le justifient, le Département peut exceptionnellement admettre une candidate ou un candidat ne remplissant pas les conditions d'admission.

Les personnes désirant suivre une formation postobligatoire hors de leur canton de domicile doivent se conformer aux dispositions figurant au point 4 « Directives vaudoises pour les candidates et candidats désirant suivre une formation hors canton ».

Profession	Lieu d'admission	Délai d'inscription	Concours
Assistante/Assistant en soins et santé communautaire CFC	ESSC (site de Morges)	31 décembre 2025	14 janvier 2026
Automaticienne/Automaticien CFC	CPNV / ETML	1 ^{er} février 2026	9 février 2026
Bijoutière/Bijoutier CFC	ETVJ	10 février 2026	23 février 2026
Céramiste CFC Préapprentissage	CEPV	12 février 2026 21 avril 2026	9 au 17 mars 2026 6 au 22 mai 2026
Créatrice/Créateur de vêtements CFC	ERACOM	4 janvier 2026	16 au 20 mars 2026
Dessinatrice/Dessinateur en construction microtechnique CFC	ETVJ	10 février 2026	9 ou 10 février 2026
Ébéniste CFC / Menuisière/Menuisier CFC	ETML	1 ^{er} février 2026	9 février 2026
Électronicienne/Électronicien CFC	CPNV / ETML	1 ^{er} février 2026	9 février 2026
Électronicienne/Électronicien CFC, en FPA	ETML	15 mai 2026	Dossier personnel et entretien
Graphiste CFC	ERACOM	4 janvier 2026	23 et 25 mars 2026
Horlogère/Horloger CFC	ETVJ	10 février 2026	10 février 2026
Horlogère/Horloger CFC, en FPC	ETVJ	15 mai 2026	
Informaticienne/Informaticien CFC	CPNV / ETML	1 ^{er} février 2026	9 février 2026
Informaticienne/Informaticien CFC, en FPA	CPNV / ETML	15 mai 2026	Dossier personnel et entretien
Interactive media designer CFC	ERACOM	4 janvier 2026	25 au 27 mars 2026
Mécatronicienne/Mécatronicien d'automobiles CFC	ETML	1 ^{er} février 2026	9 février 2026
Médiamaticienne/Médiamaticien CFC	CPNV	1 ^{er} février 2026	9 février 2026
Médiamaticienne/Médiamaticien CFC, en FPA	CPNV	15 mai 2026	Dossier personnel et entretien
Micromécanicienne/Micromécanicien CFC	ETVJ	10 février 2026	9-10 février 2026
Photographe CFCPréapprentissage	CEPV	12 février 2026 21 avril 2026	9 au 17 mars 2026 6 au 22 mai 2026
Photographe CFC, en FPA	CEPV	3 avril 2026	
Polydesigner 3D CFC Préapprentissage	CEPV	12 février 2026 21 avril 2026	9 au 17 mars 2026 6 au 22 mai 2026
Polydesigner 3D CFC, en FPA	CEPV	3 avril 2026	
Polymécanicienne/Polymécanicien CFC	CPNV / ETML	1 ^{er} février 2026	9 février 2026
Polymécanicienne/Polymécanicien CFC, en FPA	CPNV	15 mai 2026	Dossier personnel et entretien
Préapprentissage	ERACOM	19 avril 2026	
Sertisseuse/Sertisseur de pierres précieuses CFC	ETVJ	14 juin 2026	10 février 2026

CFC = Certificat fédéral de capacité
 FPA = Formation professionnelle accélérée pour porteur de certificat de culture générale, d'une maturité gymnasiale ou d'une maturité professionnelle (durée : 2 ans)
 FPC = Formation professionnelle condensée pour porteur de certificat de culture générale, de maturité gymnasiale ou autre CFC (durée : 3 ans)
 MP = Maturité professionnelle

Maturité professionnelle intégrée	DGEP	31 juillet 2026	Pas d'examen pour les candidates et candidats remplissant les conditions d'admission. Pour les personnes ne remplissant pas les conditions d'admission : cf. pt 2.2 (examens d'admission dans les gymnases) et pt 3 (formations hors canton) ci-après.
-----------------------------------	------	-----------------	--

Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV) *Avenue Nestlé 1, 1800 Vevey*, 021 557 14 00, www.cepv.ch
 Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV) *Rue Roger-de-Guimps 41, 1401 Yverdon-les-Bains*, 024 557 72 77, www.cpnv.ch
 Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP), *Rue St-Martin 26, 1014 Lausanne*, 021 316 63 04, www.vd.ch/dgdp
 École de soins et santé communautaire (ESSC) *Avenue de l'Île-Heureuse 23, 1800 Vevey*, 021 977 21 84, www.ecoledesoins.ch
 École romande d'arts et communication (ERACOM) *Rue de Genève 55, 1004 Lausanne*, 021 316 01 00, www.eracom.ch
 École supérieure de la santé (ESsanté) *Place du Château 3, 1014 Lausanne*, 021 557 07 70, www.essante.ch
 École technique - École des métiers de Lausanne (ETML) *Rue de Sébeillon 12, 1004 Lausanne*, 021 316 77 77, www.etml.ch
 École technique de la Vallée de Joux (ETVJ) *Rue G.-H. Piquet 41, 1347 Le Chenit*, 021 557 43 00, www.etvj.ch

1.1 Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP)

Le **COFOP** comprend 15 secteurs de formation professionnelle : coiffure, commerce, construction métallique, couture, cuisine, entretien-nettoyage, intendance, horticulture, maçonnerie, mécanique automobile, menuiserie-ébénisterie, paysagisme, peinture, plâtrerie-peinture et polymécanique. La spécificité de cette école est de former des adolescentes et adolescents en difficulté. Il offre la possibilité d'effectuer des formations initiales permettant d'obtenir un CFC en 3 ou 4 ans, ou une attestation fédérale de formation professionnelle (AFP) en deux ans.

Le **secteur préapprentissage du COFOP-CHARTEM** est composé de 5 unités : Bâtiment et Construction (UBC), Services (US), Mécanique et Métallurgie (UMM) et ateliers d'orientation professionnelle (1 et 2).

Vous pouvez consulter le site internet du COFOP : <https://www.cofop.ch/> pour les conditions d'admission.

1.2 Maturité professionnelle post-CFC

Inscription

L'inscription à la maturité professionnelle post-CFC se fait uniquement en ligne : www.vd.ch/apprentissage
 Les demandes d'admission sont ouvertes du 1^{er} novembre 2025 au 15 mars 2026 compris.

Les élèves remplissant les conditions cumulatives suivantes sont admis sans examen en école de maturité professionnelle post-CFC :

- Avoir obtenu (ou être en voie d'obtenir) un certificat fédéral de capacité (CFC) ou titre jugé équivalent par la Confédération **et** :
- Avoir obtenu un certificat d'études secondaires vaudois (école publique):

Certificat obtenu avant 2016

- de la voie secondaire baccalauréat (VSB) **ou**
- de la voie secondaire générale (VSG) avec au moins 14 points en français, mathématiques et une langue seconde

Certificat obtenu entre 2016 et 2021

- de la voie prégyrnasiale (VP) **ou**
- être une/un élève de VP certifié en voie générale (VG) avec une moyenne annuelle finale de 4.0 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe 1, dont le français et/ou les mathématiques **ou**
- de la voie générale (VG 222) et avoir obtenu en français, mathématiques, allemand et sciences de la nature : 18 points ou plus, avec trois disciplines du groupe 1 suivies en niveau 2 **ou**
- de la voie générale (VG 221) et avoir obtenu en français, mathématiques, allemand et sciences de la nature : 19 points ou plus, avec deux disciplines du groupe 1 suivies en niveau 2 et une suivie en niveau 1

Certificat obtenu à partir de 2022

- de la voie prégyrnasiale (VP) **ou**
- être une/un élève de VP certifié en voie générale (VG), avec une moyenne annuelle finale de 4.0 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe restreint (soit français, mathématiques, allemand, option spécifique), dont le français et/ou les mathématiques **ou**
- de la voie générale (VG 222) et avoir obtenu en français, mathématiques, allemand : 13.5 points et plus, avec trois disciplines en niveau 2 **ou**
- de la voie générale (VG 221) et avoir obtenu en français, mathématiques, allemand : 14.5 points et plus avec deux disciplines en niveau 2 et une en niveau 1

- Avoir reçu, si vous ne remplissez pas les critères ci-dessus, une « attestation d'admissibilité en École de culture générale, École de commerce et maturité professionnelle » fournie par le Conseil de direction de l'école obligatoire (dite « lettre de passage ») **ou**
- Avoir réussi l'examen d'admission au gymnase pour entrer soit en École de maturité, soit en École de culture générale ou en École de commerce **ou**

- Avoir rempli les conditions d'un cours préparatoire spécifique dispensé en complément de la formation CFC (durée de validité du cours préparatoire à l'examen d'admission : 18 mois) **ou**
- Conditions spéciales pour les employées et employés de commerce, formation initiale élargie :
 - Avoir obtenu une moyenne générale d'au minimum 4.5 (arrondie au dixième) à la partie scolaire du CFC d'employée/employé de commerce, formation initiale élargie **ou**
 - Avoir obtenu au minimum 4.5 (arrondie au dixième) à la moyenne des moyennes générales basée sur les 5 premiers semestres du CFC d'employée/employé de commerce, formation initiale élargie, si cette formation est en cours.
- Avoir réussi le cours préparatoire à l'École de culture générale pour adultes proposé par le Gymnase Pour Adultes (GyPAd)

Examen spécifique d'admission en maturité post-CFC

Les élèves ne remplissant pas les conditions ci-dessus, ainsi que les élèves ayant fréquenté des écoles privées (ou qui, lors de leur passage en école publique, n'ont pas réuni les conditions permettant d'être admis de droit en École de maturité professionnelle modèle post-CFC), doivent se présenter à un examen spécifique le **2 mai 2026**. L'inscription à l'examen se fait en même temps que celle en maturité post-CFC.

Pour plus d'informations, nous vous prions de contacter les établissements professionnels suivants :

Agrilogie Marcelin, École d'agriculture et de viticulture, Av. de Marcelin 29, 1110 Morges, 021 557 92 50, www.vd.ch/themes/economie/agriculture-et-viticulture/agrilogie/
 Centre d'enseignement professionnel de Vevey (CEPV), Av. Nestlé 1, 1800 Vevey, 021 557 14 00, www.cepv.ch
 Centre professionnel du Nord vaudois (CPNV), Rue Roger-de-Guimps 41, 1401 Yverdon-les-Bains, 024 557 72 77, www.cpnv.ch
 École professionnelle commerciale (EPCL), Chemin de la Prairie 11, 1007 Lausanne, 021 316 95 00, www.epcl.ch
 École professionnelle commerciale (EPCN), Route de Divonne 8b, 1260 Nyon, 022 557 56 00, www.epcn.ch
 École professionnelle du Chablais (EPCA), Av. des Marronniers 3, 1860 Aigle, 024 557 79 39, www.epca.ch
 École supérieure de la santé (ESSanté), Place du Château 3, 1014 Lausanne, 021 557 07 70, www.essante.ch
 École technique - École des métiers de Lausanne (ETML), Rue de Sébeillon 12, 1004 Lausanne, 021 316 77 77, www.etml.ch

Modèle post-CFC à plein temps (1 an)

Région	MP Arts visuels et arts appliqués	MP Économie et services			MP Santé et social		MP Nature, paysage et alimentation	MP Technique, architecture et sciences de la vie
		Type Économie	Type Éco bilingue (FR-ANG)	Type Services	Santé	Santé et travail social		
Ouest vaudois (EPCN)		x	x					
Morges (Agrilogie)					x		x	
Lausanne (EPCL)		x		x				
Lausanne (ETML)								x
Lausanne (ESSanté)					x	x		
Est vaudois (CEPV)	x							x
Aigle (EPCA)		x						
Nord vaudois (CPNV, site Yverdon)				x				x

Dans le cas où l'orientation de maturité professionnelle choisie est proposée dans plusieurs écoles, toutes les classes n'ouvriront que sous réserve d'effectifs suffisants.

Modèle post-CFC en emploi (2 ans)

Région	MP arts visuels et arts appliqués	MP Économie et services			MP Santé et social		MP Nature, paysage et alimentation	MP Technique, architecture et sciences de la vie
		Type Économie	Type Éco bilingue (FR-ANG)	Type Services	Santé	Santé et travail social		
Ouest vaudois (EPCN)		x	x					

Morges (Agrilogie)							x	
Lausanne (EPCL)				x				
Lausanne (ESSanté)					x			
Lausanne (ETML)								x
Est vaudois (CEPV)	x							
Aigle (EPCA)		x						
Nord vaudois (CPNV, site Yverdon)				x	x	x		

Dans le cas où l'orientation de maturité professionnelle choisie est proposée dans plusieurs écoles, toutes les classes n'ouvriront que sous réserve d'effectifs suffisants.

1.3 Examens d'admission en maturité professionnelle intégrée dans les écoles professionnelles

Les élèves qui fréquentent des écoles privées (ou qui ne suivent pas ou n'ont pas suivi l'année en cours, tout ou partie du programme d'une classe de l'école publique qui leur aurait permis un accès ordinaire en École de culture générale ou en École de commerce) et qui désirent préparer une maturité professionnelle intégrée (orientation : arts visuels et arts appliqués – économie et services – santé et social – technique, architecture et sciences de la vie), parallèlement à l'obtention d'un CFC, doivent se présenter à un examen d'admission qui aura lieu, pour toutes les écoles de maturité professionnelle du Canton, au :

Lieu des examens	Formation	Inscription	Examens
Gymnase de Morges Avenue de Marcelin 33 1110 Morges	Maturité professionnelle intégrée : orientation arts visuels et arts appliqués, économie et service, santé et social, technique, architecture et sciences de la vie	Formulaire sur le lien : www.vd.ch/gymnase à retourner jusqu'au 31 janvier 2026 , dernier délai.	Du 18 au 22 mai 2026

2. Inscription à l'Ecole de commerce

Les inscriptions seront ouvertes du 6 au 31 janvier 2026, sur la page www.vd.ch/apprentissage.

Conditions d'admission

- L'élève porteuse ou porteur d'un certificat de fin d'études de la voie pré-gymnasiale ou d'un certificat de fin d'études de la voie générale est admis de droit à l'École de commerce si elle ou il a obtenu les totaux suivants dans un groupe constitué du **français, des mathématiques et de l'allemand** : **au moins 13.5 points** s'il a suivi, en niveau 2, les trois disciplines à niveaux ; **au moins 14.5 points** s'il a suivi deux disciplines en niveau 2 et une discipline en niveau 1.
- L'élève ayant échoué en voie pré-gymnasiale mais au bénéfice d'un certificat de la voie générale est admissible en École de commerce à condition d'avoir obtenu une moyenne annuelle finale de 4 ou plus dans au moins deux disciplines du groupe restreint, dont le français et/ou les mathématiques.
- La candidate ou le candidat au bénéfice d'une attestation d'admissibilité délivrée par le Conseil de direction de l'établissement d'enseignement obligatoire d'où il provient est admissible en École de commerce.
- La candidate ou le candidat ayant réussi l'examen d'admission au Gymnase ou à la maturité professionnelle.

3. Inscriptions dans les gymnases et examens d'admission

3.1 École de maturité et École de culture générale

Inscriptions des élèves admis sans examen

Les élèves suivants sont admis sans examen dans les gymnases :

À l'École de maturité :

- Les élèves porteuses et porteurs d'un certificat de la voie pré-gymnasiale (VP) ;

À l'École de culture générale:

- Les élèves porteuses et porteurs d'un certificat de la voie pré-gymnasiale (VP) ;
- Les élèves de VP ayant échoué au certificat, mais porteurs d'un certificat de la voie générale (VG) avec, pour ce dernier, une moyenne annuelle finale de 4 et plus dans au minimum deux disciplines du groupe restreint, dont le français et/ou les mathématiques ;
- Les élèves de VG ayant obtenu leur certificat avec pour ce dernier, un total des points obtenus en français, allemand et mathématiques de
 - 13.5 points et plus avec trois disciplines suivies en niveau 2 ;
 - 14.5 points et plus avec deux disciplines suivies en niveau 2 et une en niveau 1.

Les élèves s'inscrivent par voie électronique jusqu'au **31 janvier 2026**. La procédure d'inscription sera expliquée par l'établissement scolaire fréquenté par l'élève.

3.2 Examens d'admission pour les élèves des écoles privées ou publiques n'étant pas admissibles de droit

Les examens d'admission sont organisés pour l'entrée en première année de l'Ecole de maturité, de l'Ecole de culture générale ou de l'Ecole de commerce en école professionnelle. Ils portent sur le programme de l'année précédente. Aucune candidate ou candidat ne peut se présenter aux examens d'admission s'il suit ou a suivi l'année en cours, tout ou partie du programme d'une classe qui lui aurait permis un accès ou une promotion ordinaire dans la classe dans laquelle il souhaite être admis.

Lieu des examens	Formation	Délai d'inscription	Examens
Gymnase de Morges Avenue de Marcelin 33 1110 Morges	Admission aux gymnases vaudois pour les élèves des écoles privées ou publiques n'étant pas admissibles de droit, et qui désirent entrer au gymnase en 1 ^{re} année de l'École de maturité, de l'École de culture générale ou de l'École de commerce.	Formulaire d'inscription aux examens d'admission sur le lien : www.vd.ch/gymnase à retourner jusqu'au 31 janvier 2026 , dernier délai. Délai d'annonce des demandes de dérogation : jusqu'au 10 janvier 2026.	Du 18 au 22 mai 2026

3.3 Formations conduisant à la maturité spécialisée

La formation à la maturité spécialisée est destinée aux élèves détentrices et détenteurs d'un certificat d'école de culture générale, du domaine professionnel correspondant obtenu la même année, qui envisagent une entrée dans une Haute école spécialisée du domaine. Sont offertes les formations dans les domaines de la pédagogie (MSOP), de la santé (MSSA), du travail social (MSTS), de la musique (MSMU), des arts et design (MSAD), ainsi que dans le domaine de la communication et de l'information (MSCI). Les élèves s'inscrivent par voie électronique entre le **5 et le 31 janvier 2026**. Les titulaires d'un certificat d'école de culture générale obtenu jusqu'à 3 ans avant l'entrée en formation doivent être au bénéfice d'une autorisation pour justes motifs.

Conditions d'admission supplémentaires :

- MSAD et MSMU : réussir le concours d'admission ultérieur (présentation de dossier, audition) ;
- MSCI : valider auprès du gymnase au moins un des deux séjours linguistiques ; pour les filières tourisme et information documentaire, valider par ailleurs l'adéquation du projet de stage spécifique auprès de la DGEP
- MSOP : valider auprès du gymnase le séjour linguistique dans une région germanophone requis ;
- MSSA : n'avoir aucune infraction incompatible avec une profession du domaine de la santé mentionnée dans le casier judiciaire ;
- MSTS : valider l'adéquation du projet de stage spécifique auprès de la DGEP

Les personnes souhaitant entamer une formation à la maturité spécialisée dans un domaine professionnel différent de celui de leur certificat ECG peuvent suivre une formation complémentaire, dite année additionnelle. Les inscriptions se font auprès du Gymnase pour Adultes **entre le 1er au 28 février 2026** via un formulaire disponible sur la plateforme de partage de leur gymnase ou directement auprès du Gymnase pour Adultes, chemin de Mongevon 3, 1023 Crissier / www.gypad.ch.

Les procédures d'inscription sont expliquées par le gymnase fréquenté par l'élève.

3.4 École de culture générale et École de maturité pour adultes

Pour être admissible en École de culture générale ou en École de maturité pour adultes :

- Être domicilié-e dans le Canton de Vaud ou être au bénéfice d'une autorisation de son canton de domicile ;
- Avoir au minimum vingt ans (dix-neuf ans pour les cours préparatoires) ;
- Avoir achevé une formation professionnelle (par exemple une attestation de formation professionnelle ou un certificat fédéral de capacité), ou pouvoir justifier d'un titre, d'une activité professionnelle ou d'un parcours de vie jugés équivalents.

Le Conseil de direction du gymnase en charge des cours de l'École de culture générale pour adultes décide des admissions sur la base d'un dossier de motivation en relation avec un projet professionnel de la candidate ou du candidat, du niveau scolaire et du nombre de places disponibles.

Gymnase	Formation	Délai d'inscription
Gymnase pour Adultes Chemin de Mongevon 3 1023 Crissier 021 557 46 62 www.gypad.ch	Certificat de culture générale Certificat de maturité	1^{er} avril 2026

3.5 Examen complémentaire Voie passerelle aux Hautes écoles universitaires

Conformément à l'ordonnance du 2 février 2011 du Conseil fédéral et en vertu de sa modification du 9 novembre 2016, les titulaires d'un certificat de maturité professionnelle ou d'un certificat de maturité spécialisée qui réussissent l'examen complémentaire portant sur cinq

disciplines, au terme d'une année d'études, peuvent être admis dans les Hautes écoles universitaires de Suisse, aux mêmes conditions que les porteurs de la maturité gymnasiale.

Dans le Canton de Vaud, l'examen complémentaire passerelle, précédé d'une année obligatoire de cours, qui doit permettre d'identifier l'aptitude des candidates et candidats à poursuivre des études dans une Haute école universitaire, est proposé par le Gymnase pour Adultes. Les cinq disciplines, qui font l'objet de la formation complémentaire et des examens, sont le français, l'allemand ou l'anglais, les mathématiques, le domaine des sciences expérimentales (biologie, chimie et physique) et le domaine des sciences humaines (histoire et géographie).

Gymnase	Formation	Période d'inscription
Gymnase pour Adultes Chemin de Mongevon 3 1023 Crissier 021 557 46 62 www.gypad.ch	Examen complémentaire Passerelle aux Hautes écoles universitaires (Passerelle Dubs)	Du 1^{er} décembre 2025 au 31 janvier 2026

4. Formations hors canton – Directives vaudoises pour les candidates et candidats désirant suivre une formation hors canton

Demande d'autorisation

L'ensemble des candidates et candidats désirant suivre une formation postobligatoire hors de leur canton de domicile en école à plein temps ou en maturité professionnelle post-CFC doivent en faire la demande au moyen du « Formulaire de demande d'autorisation de suivre une formation hors canton de domicile » et du « Formulaire de données personnelles pour la détermination du canton débiteur ». Les formulaires sont à télécharger :

- Pour la formation professionnelle : www.vd.ch/apprentissage > Tout savoir sur l'apprentissage > Apprentissage dans un autre canton
- Pour le gymnase : www.vd.ch/gymnase > Suivre le gymnase dans un autre canton

Cette demande doit être faite en parallèle à l'inscription à la procédure d'admission vaudoise.

Disposition importante pour les candidates et candidats vaudois en école à plein temps

Lorsque la formation souhaitée hors du Canton de Vaud existe dans celui-ci (voir délais et coordonnées indiqués pour les diverses formations postobligatoires figurant dans la présente annonce), les candidates et candidats domiciliés dans le Canton de Vaud doivent **impérativement** se présenter à la procédure d'admission organisée dans le Canton de Vaud et à celle hors canton afin d'y remplir les conditions d'admission pour la formation visée **dans les deux écoles des métiers**. Les candidates et candidats doivent fournir à la DGEP (Direction générale de l'enseignement postobligatoire) les preuves attestant qu'ils ont suivi les procédures d'admission dans les deux écoles des métiers. En fonction des résultats de celles-ci, la DGEP statuera sur une autorisation de suivre la formation hors canton de domicile.